

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 11 décembre 2018, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

Présents : Chantal Harel, Michel Le Gall, Nathalie Pichot, Sophie Fagot, Romuald Lecoq, François Riou, Rachel Réault, Olivier Pellicant, Denis Pouliquen, Anne- Marie Girard

Absents excusés : Alexandre Campagne qui donne pouvoir à Olivier Pellicant, Anyvonne Lostanlen, Stéphane Quillevere.

Secrétaire de séance : Sophie Fagot

Le compte-rendu de la réunion du 08 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/ Travaux RD 31

- **Côté Kerpont** : Monsieur le Maire indique que l'entreprise STURNO a terminé la 1^{ère} partie des travaux pour le compte du SDEF. Il reste la pose de lampadaires, l'enlèvement des fils et poteaux et la réfection provisoire.
Le dossier de demande de DETR pour 2019 a été déposé. L'accusé réception a été reçu mais ne vaut pas décision d'octroi de la subvention.
Le projet sera également soumis à l'Agence Technique Départementale.
- **Côté Kermat** : Suite aux dernières modifications, Monsieur le Maire informe le conseil du nouveau devis :
 - pour le marché COLAS, le montant est de 294.352,50 € HT .
 - pour le marché GOGÉ, le montant est de 7.799,50€ HT

Une demande de subvention a été envoyée au Conseil Départemental.

Les travaux seront interrompus à partir du 20 décembre et reprendront le 15 janvier 2019. Les enrobés devraient être faits en février.

2/ Transfert de compétences eau et assainissement : D2018-12-001

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'à la demande de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, la commune doit se prononcer pour ou contre un transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, afin de reporter ou non la date du transfert obligatoire du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les modalités du transfert de compétences introduit par la loi NOTRe. Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits, notamment la possibilité de différer cette prise de compétences au 1^{er} janvier 2026 sous certaines conditions. Le report sera possible si au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population délibèrent dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour, s'oppose au transfert de compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

3/ Second appel à candidature « dynamisme des centres-villes et centres-bourg »

Monsieur le Maire indique au conseil qu'un appel à candidature est lancé par la Région concernant le dynamisme des centres-villes et centres-bourg. Le projet doit être présenté en amont à la CCPL. L'acte de candidature doit être déposé pour le 28 février 2019. Le projet doit intégrer la population, les commerces...

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de réfléchir pour la prochaine réunion sur un projet d'étude concernant l'ancien presbytère.

4/ Autorisation budgétaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'au vue des dépenses d'investissement à venir concernant notamment les travaux d'effacement de réseau à Kerpont et les travaux route de Kermat, l'autorisation de mandater le ¼ des crédits ouverts au budget 2018 ne suffira pas pour mandater les dépenses. Il convient donc de transmettre au trésorier un état des restes à réaliser sur les dépenses engagées sur l'exercice 2018.

5/ Questions diverses

- **Bons d'achat : D2018-12-002**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de délibérer afin d'offrir des bons d'achat pour les fêtes de fin d'année au personnel communal. Il propose d'octroyer un bon d'achat de 70€ pour les 8 agents actuellement en poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour, approuve la mise en œuvre de ce dispositif en faveur des agents et décide de l'attribution d'un bon d'achat de 70€ pour les 8 agents actuellement en poste.

- **Demande aide de secours : D2018-12-003**

Monsieur le Maire informe le conseil que 2 demandes d'aide sociale ont été déposées par le CDAS pour des habitants de Guimiliau. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de l'autoriser à émettre 4 versements de 50€ d'ici la fin d'année, qui seront versés soit au secours populaire, soit au secours catholique et mandatés à l'article 6713 – secours et dots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, autorise Monsieur le Maire à émettre les 4 versements de 50€.

- **Cadeau aux résidents des maisons de retraite :**

Monsieur le Maire indique qu'un cadeau sera offert aux résidents des maisons de retraite originaires de Guimiliau

- **Circuit des crèches :** un circuit des crèches de Guimiliau, Lampaul-Guimiliau et Saint Jacques est proposé cette année. Une marche découverte est prévue le 22 décembre.

- **CIAP :** un atelier de fabrication de couronne de l'avent a eu lieu ce dimanche. Les enfants de l'école de Guimiliau vont également se rendre au CIAP.

- **Vœux de la municipalité :** ils auront lieu le vendredi 4 janvier à 18h30 à la salle polyvalente.

- **Fête des bébés à Saint Pol de Léon :** Chantal Harel indique qu'elle s'est rendue à la fête des bébés organisée à St Pol de Léon. Quatre enfants de Guimiliau étaient inscrits. La commune a participé à la remise d'un cadeau suite à un tirage au sort.

La prochaine réunion de conseil est fixée au 30/01/2019 à 19h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h15.

Louis FAGOT	Chantal HAREL	Michel LE GALL	François RIOU	Alexandre CAMPAGNE Absent excusé qui donne pouvoir à Olivier Pellicant
Sophie FAGOT	Anne- Marie GIRARD	Romuald LECOQ	Anyvonne LOSTANLEN Absente excusée	Olivier PELLICANT
Nathalie PICHOT	Denis POULIQUEN	Stéphane QUILLEVERE Absent excusé	Rachel REAULT	